

EUROPE, INCLUSION SOCIALE ET ACTIVATION

POURQUOI VOULOIR REMETTRE TOUT LE MONDE AU TRAVAIL ?



Analyse

Mai 2010

Jean-Marie Coen
Chargé de projets

SAW-B s'est déjà penché à plusieurs reprises sur les politiques d'activation et leurs conséquences pour les structures d'insertion.¹ Ces organismes se plaignent d'être confrontés à un afflux de demandeurs d'emploi pas toujours très motivés par les formations et autres parcours d'insertion qu'ils sont forcés d'entamer. Par ailleurs, les professionnels de l'insertion se voient parfois amenés à collaborer à des opérations de contrôle, alors que ceci ne rentre pas dans leur projet pédagogique et social. Comprendre le contexte (macro-) politique et (macro-) économique plus global dans lequel s'inscrivent ces politiques sera l'objet de cette analyse.

Au niveau macro-économique, c'est bien sûr la persistance du chômage depuis bientôt 40 ans qui est la toile de fond des politiques d'activation. Cependant, celles-ci ne se sont développées que depuis 10 ou 15 ans. Auparavant, l'assurance-chômage conservait *grosso modo* son caractère assurantiel (même si en Belgique le taux de remplacement des allocations de chômage n'a cessé de baisser depuis 1980). Les politiques d'activation introduisent donc une rupture dans le traitement du chômage.

D'où viennent ces doctrines ? Elles trouvent leurs énergies dans les années 90, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Elles vont inspirer la « 3e voie » de Tony Blair, puis la « *neue Mitte* » allemande (et « l'agenda 2010 » de Gerhard Schröder) et enfin « l'Etat social actif » cher au socialiste flamand (sp.a) Frank Vandembroucke... Au niveau européen ces idées seront intégrées en partie dans la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) et la stratégie de Lisbonne (devenue désormais la stratégie « UE 2020 »). Depuis 2008, l'UE incite les Etats membres à développer des politiques « d'inclusion active » à destination « des personnes les plus éloignées du travail ».

En pratique, l'activation se traduit par des politiques précises : chez nous la réforme du minimum d'existence (minimex, devenu le Revenu d'intégration sociale en 2002), et le plan de contrôle et d'accompagnement des chômeurs (aussi appelé « chasse aux chômeurs ») à partir de 2004. Ces politiques ont pour objectif d'intensifier la recherche d'emploi des allocataires sociaux. C'est-à-dire à les faire revenir dans la « population active ». Ceci coïncide avec l'un des principaux objectifs de la stratégie européenne de Lisbonne, qui veut voir augmenter le taux d'emploi dans tous les Etats membres.

Dans les faits, ces objectifs se traduisent par une multiplication des « petits boulots » : contrats à durée déterminée, temps partiel, intérim, horaires coupés. Dans le même temps, les inégalités de richesse ne cessent d'augmenter... et les crises financières se succèdent. N'y aurait-il pas un lien entre ces différents éléments ? Et, dès lors, est-il vraiment logique de mettre toute la responsabilité sur le compte des seuls chômeurs ?

C'est ce contexte macro-économique et politique que nous présenterons dans cette analyse. Elle

¹ Voir nos deux analyses précédentes sur le sujet : « *L'activation des chômeurs et son impact sur l'économie sociale d'insertion* » (<http://www.saw-b.be/EP/2008/A0813.pdf>, novembre 2008) et « *Les EFT et OISP face à la responsabilité et la responsabilisation* » (<http://www.saw-b.be/EP/2009/A0913.pdf>, octobre 2009).

abordera l'origine des politiques d'activation et leurs déclinaisons au niveau belge et européen. D'autre part, elle se penchera sur le cadre macro-économique dans lequel ces politiques apparaissent et se déploient.

1. Les origines d'un changement de paradigme

La doctrine de l'activation et de « l'Etat social actif » va trouver ses premières formulations en Europe dans les années 90, moment où Tony Blair développe le concept de « 3^e voie ». Mais les idées qui composent cette doctrine sont apparues aux Etats-Unis à la fin des années '80, dans les milieux démocrates, sous la houlette d'un certain... Bill Clinton.²

Sur le fond, l'idée est de sortir d'une indemnisation soi-disant « passive », où le chômeur toucherait son allocation sans être obligé de chercher du travail en contrepartie. Cette présentation de la réalité est pourtant caricaturale : il y a toujours eu un contrôle de la disponibilité du chômeur à chercher un emploi. Et le chômeur pouvait déjà se voir retirer son allocation s'il refusait un emploi jugé « convenable ».

Par contre, l'activation remet en cause le principe assurantiel de la sécurité sociale. A savoir : la sécurité sociale est d'abord une assurance contre les risques. L'assurance-chômage voit les travailleurs cotiser pour « s'assurer » contre le risque de perdre leur emploi. Le chômeur n'a donc pas à « mériter » son allocation : il l'a déjà méritée par son travail précédent et les cotisations qui en ont découlé.

L'Etat social actif prétend aussi intervenir anticipativement, *avant* que les risques (assurés *via* la sécurité sociale) ne surviennent, par exemple *via* la formation. On rejoint là un modèle plutôt scandinave de l'activation.³ Dans le débat autour de l'activation, le modèle scandinave sera d'ailleurs souvent cité en exemple, mais de façon incomplète, sans retenir l'ensemble des éléments qui permettent aux systèmes sociaux scandinaves d'atteindre des résultats remarquables.⁴

En Belgique, c'est Frank Vandenberghe qui va le plus populariser le concept.⁵ Il va développer sa pensée durant un séjour académique à Oxford⁶, au cours duquel il se familiarise avec les idées d'Anthony Giddens, le sociologue qui a inspiré la « 3e voie » de Tony Blair. Dès 1999, il est clairement fait référence à « l'Etat social actif » dans la déclaration gouvernementale de la coalition arc-en-ciel.

2. Les politiques européennes de l'emploi

Au niveau européen, Tony Blair va réussir à faire passer ses idées aux sociaux-démocrates (avec quelques résistances, notamment en France), mais aussi à certains libéraux. La 3e voie va inspirer la stratégie de Lisbonne, décidée en mars 2000, avec l'appui de José Maria Aznar, leader de la droite en Espagne).⁷

2 Geoffroy Matagne, « De l'Etat social actif" à la politique belge de l'emploi. », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 32/2001 (n° 1737-1738).

3 Jean-Claude Barbier, « Pour un bilan du *workfare* et de l'activation de la protection sociale », *Laviedesidees.fr*, 4 novembre 2008. Disponible sur : http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20081104_workfare.pdf

4 Yves Martens, « A quelle sauce l'Etat Social Actif va-t-il manger les chômeurs de Belgique : anglo-saxonne, scandinave ou... belgo-belge ? », *Pensée plurielle*, 2005 / 2 (n°10), pp.29-37. Disponible sur : <http://www.stopchasseauxchomeurs.be/fichiers/ESAetchomage2005.pdf>

5 Il présentera ses idées dans un discours célèbre, à la fondation Den Uyll aux Pays-Bas, en 1999. Ce discours est toujours disponible (en français et en néerlandais) sur l'ancien site web de Frank Vandenberghe. Voir : <http://oud.frankvandenbroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm> (consulté le 2-06-2010).

6 Suite à son implication dans le scandale politique des hélicoptères Agusta, pour lequel il ne fut cependant jamais poursuivi.

Parallèlement, c'est au cours des années 90 que l'Union européenne va commencer à s'intéresser à l'emploi. En 1997, le traité d'Amsterdam fait de l'emploi une compétence partagée entre l'Union et ses Etats membres. Dans la foulée, l'UE lance la « Stratégie européenne pour l'emploi » (SEE). Les politiques d'activation s'y trouvent en bonne place. Trois ans plus tard, en mars 2000, les 15 Etats-membres de l'époque (dont 12 avec une participation sociale-démocrate, ce qui est du jamais vu) lancent pour une décennie la « stratégie de Lisbonne ». Celle-ci veut faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ». En pratique, un indicateur macro-économique devient prioritaire : le taux d'emploi, que les Etats membres doivent porter à 70% d'ici la fin de la décennie.⁸

A partir de 2005, la SEE va progressivement se fondre dans la stratégie de Lisbonne, sous la forme de « lignes directrices intégrées »⁹. « Activation », « flexibilité » et « employabilité » figurent en bonne place dans chaque nouvelle version des lignes directrices. C'est là le cadre *institutionnel* dans lequel vont se développer les politiques d'activation des chômeurs. Aujourd'hui encore, ces lignes directrices accompagnent la mise en place de la nouvelle stratégie *UE 2020*¹⁰ de l'Union européenne, qui prend le relais de la stratégie de Lisbonne. Une justification politique précède cette mise en pratique et elle provient d'un changement des rapports de force économiques.

Le taux d'emploi, nouvel indicateur du chômage

Avec la stratégie européenne de Lisbonne, le taux d'emploi devient un indicateur central, en lieu et place du taux de chômage. Ce choix n'est pas neutre. Car le taux d'emploi permet de s'intéresser aux personnes qui ne font pas partie de la « population active ». Autrement dit, de les y réintégrer... donc de les « activer ».

Un brin de mathématique est nécessaire pour comprendre la différence entre les deux indicateurs. Le taux de chômage additionne les personnes inscrites au chômage, et les divise par la « population active », c'est-à-dire les personnes qui sont activement disposées à retrouver un emploi. La « population active » est un sous-ensemble de la « population en âge de travailler » (15-64 ans). Il y a en effet des personnes qui sont en âge de travailler mais qui ne recherchent pas un emploi : les étudiants, des mères (des pères ?) au foyer, des pré-pensionnés, des personnes handicapées¹¹...

Le taux d'emploi, pour sa part, est le rapport entre les personnes qui ont un emploi et la population en âge de travailler. Pour augmenter le taux d'emploi, on doit donc ramener des personnes dans la population active (les « activer »)... et ensuite leur trouver un emploi (en principe). Dans un premier temps, on va tâcher de « motiver » les personnes « inactives » à rechercher un travail. Cela peut se faire de façon positive (à la scandinave) : formations approfondies et gratuites, accompagnement soutenu dans la recherche d'un emploi. Ou de façon plus coercitive, en agitant la menace de sanctions (coupure des allocations) si l'on ne respecte pas un « contrat » ; c'est le cas en Belgique avec la « chasse aux chômeurs ».¹²

Taux d'emploi et temps partiel

A coté des politiques d'activation, dans un second temps, on va « créer des emplois ». C'est là que le bât blesse. Car en pratique, la plupart de ces emplois seront des emplois à temps partiels. Pour le

7 Geoffroy Matagne, *op.cit.*

8 Il y a des sous objectifs pour des catégories particulières : le taux d'emploi des femmes doit atteindre 60% en 2010, celui des plus de 50 ans doit atteindre 50% (d'où la lutte contre les prépensions). En pratique, aucun des objectifs ne fut atteint en 2010.

9 Décidées pour des périodes de 3 ans, elles se subdivisent en un volet économique et un volet emploi.

10 Les grandes lignes de la stratégie UE 2020 ont été approuvées par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de printemps des 25 et 26 mars 2010. En juin seront précisées les « lignes directrices intégrées » de la stratégie, mais une version provisoire de celles-ci peut déjà être consultées sur le site http://ec.europa.eu/eu2020/index_fr.htm.

11 En Grande-Bretagne, ces personnes sont une cible importante des politiques d'activation. La Grande-Bretagne a déjà atteint un taux d'emploi de 70% et s'est fixée un objectif de 80%. Tout le monde est donc mis à contribution.

12 Pour une critique de celle-ci, voir le site www.stopchasseauxchomeurs.be et les archives du journal Ensemble, sur : www.asbl-csce.be

calcul du taux d'emploi, les statistiques européennes incluent des emplois à partir d'une heure par semaine¹³. Pour améliorer son taux d'emploi, rien de tel, donc... que le temps partiel ! De fait, celui-ci croît de manière importante dans l'UE depuis une dizaine d'années.¹⁴ : de 32 à 40 millions en dix ans, soit 25% d'augmentation. A noter que ce phénomène concerne les femmes (l'emploi à temps partiel des hommes a eu tendance à légèrement baisser sur la période), et ce tout particulièrement en Belgique, 3e à ce classement.¹⁵ Quant aux emplois à durée déterminée, ils ont augmenté de 50% sur la même période (cette fois de manière égale selon les genres).

Les titres-services sont à cet égard une belle aubaine. Un temps de travail minimum a été obtenu de haute lutte par les syndicats auprès du secteur de l'intérim : minimum un tiers-temps, à horaire variable qui plus est, pour des femmes qui entrent sur le marché du travail (elles n'ont donc pas toujours d'allocations complémentaire). Cela représentera 12h par semaine et quelques centaines d'euros par mois ! au risque de créer des « *working poor* ». Est-ce ça l'égalité des chances ? De leur côté, et pour éviter cette tendance, les entreprises d'insertion actives dans le secteur ont d'emblée affirmé que le mi-temps devait être le strict minimum.

3. Agenda social et inclusion active

Une partie des politiques d'activation s'orienteront vers les personnes les plus pauvres, en particulier « les personnes éloignées du marché du travail ». Ce sera là l'objet de « l'Agenda social », que l'UE va développer dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et qui est destiné à « *lutter contre la pauvreté* ». « *L'inclusion sociale* » y tiendra une bonne place. Qu'on ne s'y trompe pas : derrière ces mots, il ne s'agit pas de développer des politiques de redistribution ambitieuses en faveur des plus démunis, mais simplement de « faciliter » leur retour à l'emploi. Encore et toujours, c'est la responsabilité individuelle qui est mise en avant.

L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté doivent en effet à contribuer à l'objectif principal de la stratégie de Lisbonne : faire remonter les taux d'emploi des Etats membres.¹⁶ Parmi les personnes qu'on veut réintégrer dans la population active, il y a bon nombre d'allocataires sociaux qui se sont découragés de jamais retrouver un travail sur le marché de l'emploi, dont les compétences ont été dévaluées, ou qui sont simplement trop occupés à survivre au quotidien.

Mais en pratique, l'UE va vite devoir admettre la véracité de ce que disent tous les acteurs de terrain depuis longtemps, à savoir l'existence de publics qui ne peuvent pas être remis au travail simplement en « s'activant », qui nécessitent un accompagnement beaucoup plus long et important.

Après une longue consultation¹⁷, la Commission va donc publier une recommandation (le 3 octobre 2008) sur « *l'inclusion active des personnes les plus éloignées du travail* ».¹⁸ Cette recommandation forme désormais le cadre général des politiques d'insertion. La mise en œuvre en est confiée aux

13 Définition de Eurostat : « *Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 20 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. (...). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.* » (C'est nous qui soulignons). Source : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/web/table/description.jsp> (consulté le 19/03/2010, 18:39). Eurostat se conforme ainsi à la définition du taux d'emploi en vigueur au niveau de l'OCDE.

14 ETUI, « *Benchmarking working Europe 2009* », pp. 25-41, en particulier les pages 32-33. Rapport disponible sur www.etui.org (L'ETUI est le centre d'étude syndical européen, rattaché à la CES.) Voir aussi : Daniel Flinker, « Le chômage, un facteur productif », in *Ensemble*, n°67, mars 2010, pp. 60-61 (disponible sur www.asbl-csce.be).

15 ETUI, *op. cit.*, p. 32.

16 Dans la stratégie UE 2020, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se retrouvent d'ailleurs parmi les lignes directrices pour l'Emploi.

17 De février 2006 à octobre 2008, cette politique connaîtra trois versions différentes et fera l'objet de deux consultations. En comparaison, la stratégie UE 2020 a fait l'objet d'une consultation de moins de 3 mois, à cheval sur la période de Noël.

18 Recommandation COM 2008/867/CE du 3 octobre 2008 « relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail ».

Etats membres, à travers leurs « Plans d'Action nationaux pour l'inclusion sociale ».

Cette politique comporte trois grands axes : un complément de ressources adéquat (pour ceux qui ne parviennent malgré tout pas à retrouver un emploi) ; des marchés du travail favorisant l'insertion (l'activation) ; l'accès à des services de qualité (crèches...). A noter que dans le volet « *marchés du travail favorisant l'insertion* », la Commission recommande notamment aux Etats de « *soutenir l'économie sociale et l'emploi protégé, sources essentielles de premiers emplois pour les personnes défavorisées* ». ¹⁹

Concrètement, par l'inclusion active, la Commission veut « *garantir que les politiques de protection sociale contribuent efficacement à la mobilisation des personnes capables de travailler, tout en garantissant des conditions de vie décentes aux personnes qui sont et qui resteront en dehors du marché du travail.* » ²⁰ Cette stratégie d'inclusion active s'inscrit donc bien dans l'objectif d'amélioration des taux d'emploi.

Qu'y a-t-il derrière le discours européen sur « l'inclusion active » ?

Derrière le discours sur « l'inclusion active », il y a donc des politiques pour promouvoir l'accès au marché du travail des personnes les plus défavorisées (« demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail »). Cette politique vise en priorité les pauvres, les personnes qui ont du mal à se réinsérer, dans le but de les remettre au travail. Elles s'adressent à des populations défavorisées.

On peut voir là une certaine logique, dans la mesure où le chômage frappe plus fort les personnes les moins qualifiées : « *tertiarisation des emplois, déqualification en cascade (la plupart des gens occupent un emploi qui se situe en deçà de leur niveau de qualification), chômage structurel amplifié par les phénomènes de délocalisation, globalisation qui met sur le marché de l'emploi des personnes travaillant à bas salaires et/ou sans sécurité sociale* ». ²¹

Par contre, ceux qui possèdent un meilleur niveau d'éducation (ou un meilleur « capital culturel ») sont en général moins confrontés au chômage. S'ils y tombent, ils ont plus d'atouts pour en sortir. S'ils y restent, ils sont également plus en capacité pour répondre aux exigences bureaucratiques des parcours « d'activation ».

Vouloir soutenir mieux les personnes qui ont le plus de difficultés peut donc sembler sympathique. Mais dans le même temps on voit se multiplier les emplois de seconde catégorie. Où est la logique ? Dans le discours politique, la justification tourne souvent autour du fait que « *seul le travail protège de la pauvreté* » ²². Et en effet, les statistiques européennes sur la pauvreté (qui se sont fort développées dans le cadre de la stratégie de Lisbonne) montrent que les chômeurs et les inactifs ont un taux de (risque de) pauvreté bien plus élevé que le reste de la population. Certes... Par contre, les causes collectives du chômage ne sont pas abordées. Ni la question de la qualité des emplois créés.

Alors, à quoi servent vraiment ces politiques ? A lutter contre la pauvreté ? Contre les *working poor* ? S'agit-il de créer des emplois de qualité, dans le cadre d'une « économie de la connaissance » ? Manifestement, non (ou en tout cas, pas pour tout le monde). Quels pourraient donc être les autres objectifs de pareils politiques ?

Ne s'agit-il pas, finalement, de forcer des personnes à accepter des emplois moins productifs mais dont l'économie a néanmoins besoin ? Ne s'agit-il pas plutôt de contribuer au taux de croissance général ? Ces questions méritent d'être posées à la lumière de l'évolution des grands chiffres macro-économiques.

19 COM 2008/867/CE, page 3.

20 Cette citation est issue de l'ancien site web de la Commission, qui sera fermé à la fin juin 2010.

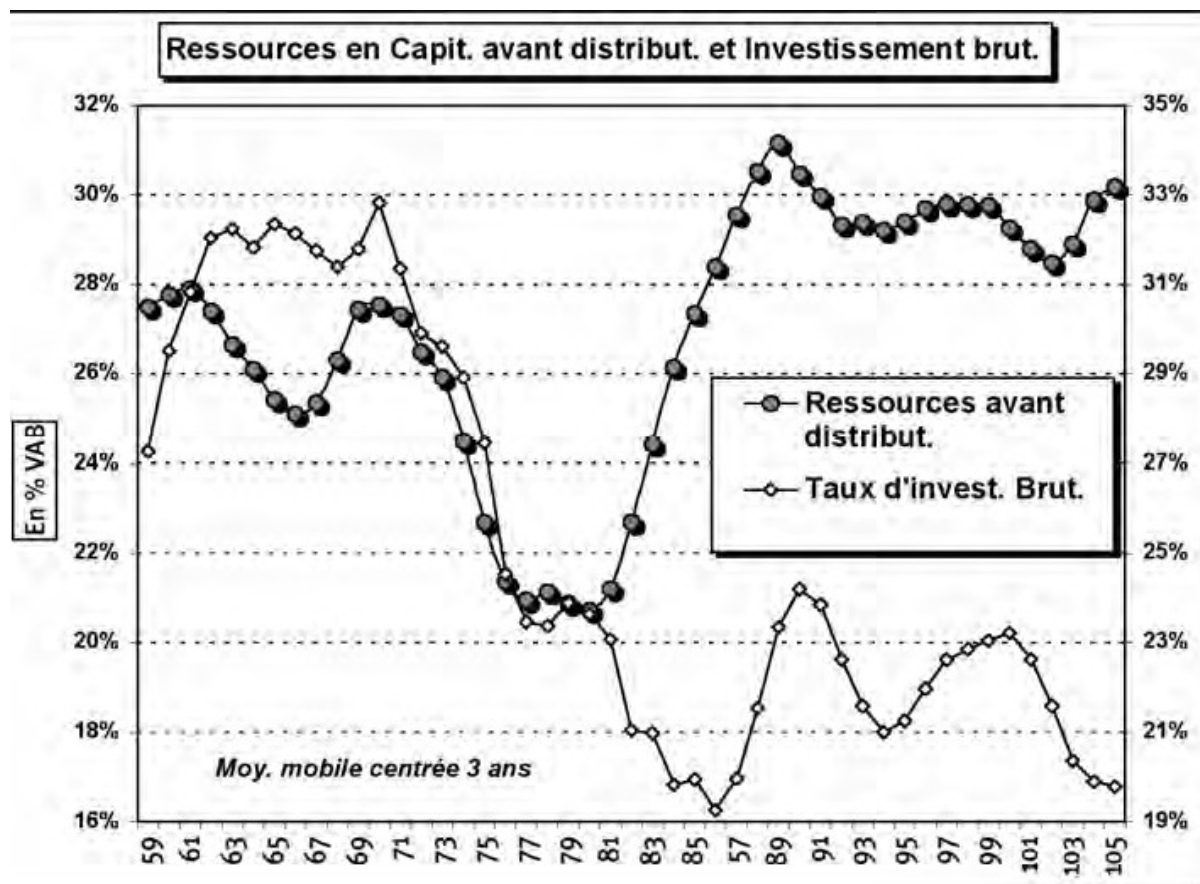
21 « L'activation des chômeurs et son impact sur l'économie sociale d'insertion », SAW-B, novembre 2008, *op.cit.*

22 L'expression est souvent employée par les femmes et hommes politiques, de gauche comme de droite. L'affirmation est pourtant fautive : les transferts sociaux font aussi baisser drastiquement le taux de pauvreté. Les statistiques européennes sur la pauvreté indiquent que sans la Sécurité sociale, il y aurait 40% de pauvres en Belgique.

4. Une autre histoire du chômage

Des analyses macro-économiques sur la longue durée montrent en effet qu'il y a d'autres facteurs d'explication. Le grand changement a lieu au cours des années 70, à la charnière entre les « 30 glorieuses » et la période de « crise » qui va suivre. La crise des années 70 sera tout sauf passagère. Elle va en réalité marquer l'entrée dans une nouvelle époque de l'organisation économique au niveau mondial. Celle-ci est marquée, selon nous, par trois grands phénomènes : la mondialisation (grâce à l'ouverture des frontières), la redistribution inverse des richesses, la financiarisation de l'économie (suite aux cours flottants, à la dérégulation, aux masses de capitaux accaparés).

Concentrerons nous sur un des éléments charnière de l'histoire. Depuis la fin des années 70, on observe une chute des investissements des entreprises, tandis que leurs profits repartent à la hausse. Or dans la période précédente, les deux courbes se suivaient étroitement (voir graphique ci-dessous²³). En d'autres termes, la fameuse formule d'Helmut Schmidt²⁴ : « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* », n'est plus vraie !



Pour Réginald Savage (auteur du graphique ci-dessus), c'est là le changement principal qui s'opère entre le « capitalisme industriel », prédominant jusqu'aux années 70, et le capitalisme financiarisé qui s'installe ensuite. La divergence croissante entre profits et investissements explique la montée et la persistance du chômage dans nos pays (car la même tendance s'observe dans la plupart des pays de l'OCDE). Mais elle ne dit encore rien sur les causes et les conséquences de cette divergence.

23 Extrait de : SAVAGE Réginald, « Economie belge 1953-2000 : ruptures et mutations », éditions UCL-Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2004, 731 p. Le livre retrace en détails toute l'histoire de l'économie belge durant la seconde moitié du 20e siècle. Il existe trois versions pédagogiques de cet ouvrage. Voir « *Pour aller plus loin* », en fin d'article, p.8.

24 Homme politique social-démocrate allemand, il fut chancelier fédéral de l'Allemagne de 1974 à 1982.

Quant aux causes, il faut y voir le changement dans l'environnement économique qui a lieu au cours des années 70 et 80 : la baisse des barrières douanières et la dérégulation des marchés financiers rendent les capitaux bien plus mobiles et modifient le rapport de forces traditionnel entre actionnaires et travailleurs, au profit des premiers. Outre le chômage qui grimpe, une redistribution inverse des richesses va s'opérer, avec des inégalités de plus en plus grandes.²⁵

Cette redistribution inverse des capitaux concerne toutefois d'abord les pays anglo-saxons (mais elle n'est pas absente des autres pays développés). Aux Etats-Unis, les revenus des 0,01% les plus riches ont dépassé le niveau qu'ils atteignaient au début du 20e siècle ! Tandis que le nombre de millionnaires augmente d'année en année (jusqu'à 2008). Le *World Wealth Report* établi chaque année par Cap Gemini et Merrill Lynch montre que ces bienheureux détiennent un quart de la capitalisation boursière mondiale...²⁶

5. Une véritable lutte contre la pauvreté ?

On n'a jamais autant parlé, officiellement, de lutte contre la pauvreté. Mais pourtant les instruments publics, collectifs, de redistribution sont mis à mal : redistribution par l'impôt, par les cotisations sociales, réduction du temps de travail (qui repart même parfois à la hausse). Faute de pouvoir (d'oser) s'en prendre aux véritables causes, on va donc mettre la responsabilité sur l'individu, sur son comportement de recherche d'emploi, et mettre le paquet sur son accompagnement, sur son « activation ».

In fine, ces politiques d'activation peuvent être évaluées de deux manières. On peut soit les considérer comme un effort sincère et généreux de la part de l'Etat pour assurer un revenu aux populations les plus faibles. Ou bien, les envisager comme un instrument pour pousser les « pauvres », les moins qualifiés », vers des emplois de seconde catégorie et des sous-statuts. Comment faire la part des choses ? Sans doute en prenant du recul et en regardant dans quel contexte ces politiques se déploient.

Car les politiques d'activation se donnent l'air d'une politique généreuse. Mais on se garde bien de dire qu'on aurait pu faire beaucoup plus aider les chômeurs (et les pauvres, et les travailleurs). En particulier, forcer les entreprises à intégrer des personnes moins productives, comme le font les entreprises d'économie sociale. Mais aussi investir des moyens massifs pour une école plus égalitaire (le premier terreau de la pauvreté et de sa reproduction est là), à l'instar des pays scandinaves. En bref, avec l'activation et l'inclusion active, on insiste sur des facteurs individuels sans remettre en cause les politiques plus générales qui contribuent à la reproduction (voire à l'approfondissement) des inégalités.

Sans politiques de redistribution ambitieuses, sans politique d'investissement des entreprises dans nos régions (re-localisation et dé-financiarisation) et sans volonté d'agir contre la redistribution inverse des richesses qui s'opère depuis plusieurs décennies, il sera impossible de changer fondamentalement la donne.

25 L'augmentation spectaculaire des revenus du capital va aussi générer des apports massifs de capitaux sur les marchés financiers... et les crises qui vont en découler. Rééquilibrer la redistribution des richesses est donc aussi une manière de stabiliser l'économie.

26 Voir *Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion*, n°62, avril-juillet 2008, pp. 34-51. Disponible sur <http://www.asbl-csce.be/journal/JourColl62.pdf>.

Pour aller plus loin :

Sur l'Etat social actif :

- Geoffroy Matagne « *De "l'Etat social actif" à la politique belge de l'emploi.* », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 32/2001 (n° 1737-1738), p. 5-79. Une excellente introduction à l'Etat social actif et à ses racines historiques, extrêmement documentée.

Sur le changement de paradigme économique :

- **Economie belge de 1945 à 2005. Histoire non écrite.** Il s'agit d'un travail pédagogique réalisé par la CSC-Bruxelles, la FGTB-Bruxelles et Attac, avec l'aide de (et à partir d'un ouvrage de) Réginald Savage, professeur à l'UCL. Ce travail pédagogique remarquable est disponible en trois versions (présentées ici de la plus accessible à la plus complète). On y explique à chaque fois les évolutions de l'économie belge des dernières 60 ans et le passage entre deux grands modèles économiques.
 - « *Economie belge de 1945 à 2005. Histoire non écrite. Dossier pédagogique.* » Brochure pédagogique, illustrée de nombreux dessins explicatifs, disponible en format PDF ; 40 pages. (Présentation : <http://www.econospheres.be/spip.php?rubrique7>)
 - « *Economie belge de 1945 à 2005. Histoire non écrite. Texte intégral.* » Version longue de la même brochure, complétée par des graphiques et des explications plus techniques ; PDF de 74 pages. (Présentation : <http://www.econospheres.be/spip.php?rubrique7>)
 - « *Histoire inédite de l'économie en Belgique de 1945 à nos jours* », sous la direction de Réginald Savage, éditions Couleurs Livres, 2008, 152 pages. C'est encore le même travail, mais cette fois étoffé dans une version livre. (Présentation : <http://www.couleurlivres.be/html/nouveautes/histoireInedite.html>)
- Réginald Savage, « *Economie belge 1953-2000. Ruptures et mutations* », Louvain-La-Neuve, Editions UCL-Presses universitaires de Louvain, 2004, 750 pages. Il s'agit ici de l'ouvrage original de Réginald Savage qui a servi de base au travail pédagogique présenté ci-dessus. L'ouvrage est nettement plus technique que les 3 précédents et s'adresse plutôt aux lecteurs avertis. (Présentation : <http://www.i6doc.com/livre/?GCOI=28001100236500>)

Sur la redistribution inverse des richesses

- Sur l'évolution de la part salariale dans le partage des richesses, on trouvera un dossier introductif dans le *Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion*, n°62, avril-juillet 2008, aux pages 34 à 51. Disponible sur <http://www.asbl-csce.be/journal/JourColl62.pdf>